



Orientations à l'appui
de la mise en oeuvre
de la Politique d'évaluation

Évaluation dans la conception des projets



Groupe de référence pour
les évaluations techniques
FONDS POUR L'ADAPTATION

La présente note d'orientation fait partie d'une série d'orientations techniques du Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (le Groupe de référence) pour soutenir la réalisation d'évaluations fiables, utiles et éthiques alignées sur la [Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation](#). L'auteur de la présente note d'orientation est Eunica Aure (consultante indépendante). Le point focal pour ce travail a été Susan Legro, membre du Groupe de référence. Des remerciements particuliers sont également adressés à tous les membres du Groupe de référence, à Aneesh Kotru (analyste des évaluations, Secrétariat du Groupe de référence), à Vladislav Arnaoudov (coordonnateur du Secrétariat du Groupe de référence), au Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et aux autres parties prenantes qui ont contribué à la réalisation et à la finalisation de cette évaluation.

Les documents d'orientation du Groupe de référence se veulent succincts, mais contiennent suffisamment d'informations pour guider concrètement les utilisateurs, en indiquant des ressources supplémentaires, le cas échéant. Des ressources supplémentaires du Groupe de référence relatives aux évaluations et traitant de divers sujets sont disponibles sur la [page Web des ressources du Groupe de référence sur les évaluations](#). Les commentaires sont les bienvenus et peuvent être envoyés à AF-TERG-SEC@adaptation-fund.org.

Le Fonds pour l'adaptation a été créé par décision des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto y relatif pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays présentant une vulnérabilité particulière aux effets néfastes des changements climatiques. Lors de la Conférence de Katowice sur le climat tenue en décembre 2018, les Parties à l'Accord de Paris ont décidé que le Fonds pour l'adaptation se mettrait également au service de l'Accord de Paris. Le Fonds soutient les projets et programmes impulsés par les pays, l'innovation et l'apprentissage au niveau mondial en vue d'une adaptation efficace. Toutes les activités du Fonds visent à renforcer les capacités d'adaptation nationales et locales, tout en atteignant et en mobilisant les groupes les plus vulnérables, et à prendre en compte la question du genre afin d'offrir des chances égales d'accéder aux ressources du Fonds et d'en bénéficier. Elles visent également à renforcer les synergies avec d'autres sources de financement climatique, tout en créant des modèles qui peuvent être reproduits ou transposés à plus grande échelle. www.adaptation-fund.org

Le Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence) est un groupe consultatif indépendant d'évaluation qui rend compte au Conseil du Fonds. Il a été créé en 2018 pour assurer la mise en œuvre indépendante du cadre d'évaluation du Fonds, qui sera remplacé par la nouvelle politique d'évaluation à partir d'octobre 2023. Dirigé par un président, le Groupe de référence joue un rôle consultatif en matière d'évaluation en remplissant des fonctions d'évaluation, de conseil et de supervision. Le Groupe est composé d'experts indépendants en évaluation, appelés membres du Groupe de référence. Un Secrétariat à plein temps fournit un appui à la mise en œuvre des activités d'évaluation et de conseil dans le cadre du programme de travail. Bien qu'indépendant des opérations du Fonds pour l'adaptation, le Groupe de référence a pour but d'ajouter de la valeur au travail du Fonds par le biais d'un suivi, d'une évaluation et d'un apprentissage indépendants. www.adaptation-fund.org/about/evaluation/

© Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention de la source. Prière de citer l'ouvrage de la manière suivante : Groupe de référence, 2024. Note d'orientation : Évaluation dans la conception des projets. Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence), Washington, DC.





Sigles et abréviations.....	i
1. En quoi consiste cette note d'orientation ?.....	1
2. Comment planifier les évaluations dans la proposition de projet ?	3
3. Quels sont les avantages de la planification d'une évaluation lors de la conception d'un projet ?	11
Annexe 1. Liste de contrôle de la théorie du changement.....	12
Annexe 1.1. Exemple de diagramme de la théorie du changement.....	14
Annexe 2. Liste de contrôle du cadre de résultats	15
Annexe 2.1. Indicateurs relatifs aux questions transversales.....	16
Annexe 2.2. Exemples d'énoncés de résultats et d'indicateurs	17
Annexe 3. Liste de contrôle du Plan de S&E	19
Annexe 4. Ressources	20
Notes de fin de document.....	22

Sigles et abréviations



Fonds	Fonds pour l'adaptation
AF-TERG	Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation
ESP	Politique environnementale et sociale du Fonds
IM	Institution de mise en œuvre
S&E	Suivi et évaluation
SIG	Système d'information de gestion
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques - Comité d'aide au développement
PDO	Politiques opérationnelles et directives pour l'accès des parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation

1. En quoi consiste cette note d'orientation ?



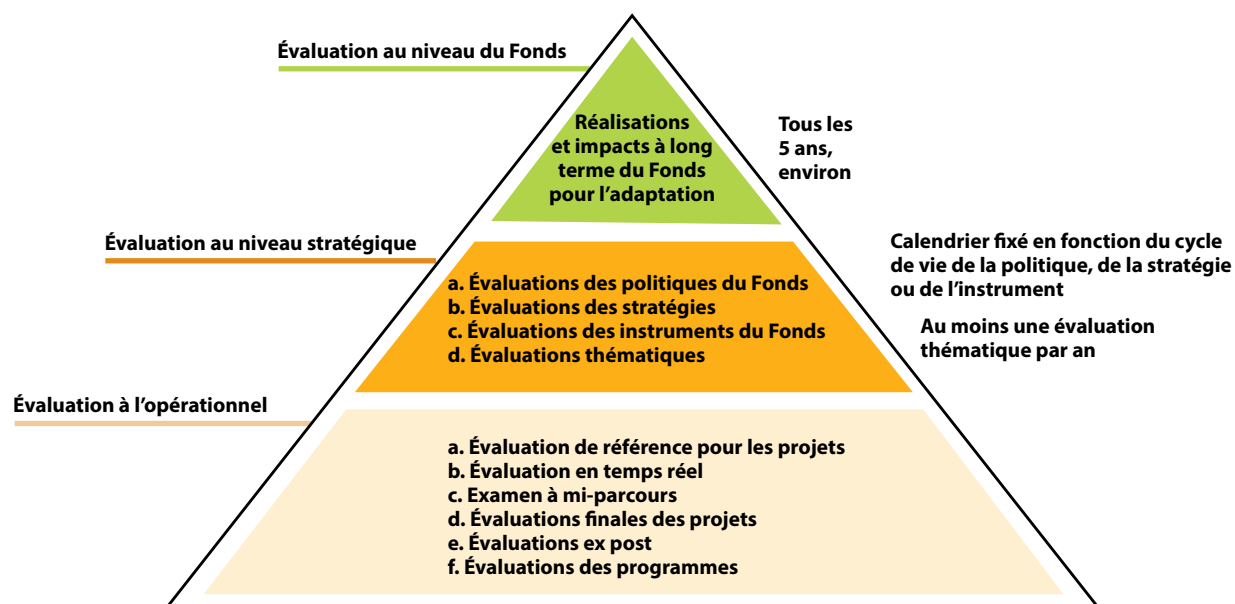
L'objectif de cette note d'orientation est d'appuyer la planification des évaluationsⁱ pendant la phase de conception des projets/programmes. Une prise en compte dès le départ des exigences en matière d'évaluation permettra aux institutions de mise en œuvre (IM) de réaliser des évaluations conformes à la Politique d'évaluation du Fondsⁱⁱ. Cette note d'orientation s'adresse aux IM, aux consultants chargés de la préparation des projets, au secrétariat et au Conseil. Cette note d'orientation peut également être utile aux organisations et institutions qui envisagent de devenir une IM pour le Fonds. En outre, elle peut intéresser d'autres fonds multilatéraux pour le climat qui souhaitent savoir comment le Fonds intègre sa Politique d'évaluation dans ses documents de proposition de projet.

Cette note d'orientation formule des recommandations sur la manière de renforcer certains éléments liés au suiviⁱⁱⁱ qui contribuent à une évaluation solide. En tant que telle, elle ne fournit pas d'orientations sur la manière d'appliquer directement les exigences de la Politique d'évaluation du Fonds à un niveau particulier d'évaluation ou à un type d'activité d'évaluation. La note d'orientation serait plus particulièrement pertinente pour les évaluations obligatoires au niveau opérationnel^{iv} (principalement les examens à mi-parcours et/ou les évaluations finales¹), décrites dans la Politique d'évaluation du Fonds (voir figure 1).

Les recommandations présentées ici sont conformes aux exigences figurant dans les Politiques et directives opérationnelles du Fonds (PDO) ou les complètent^v. Ces exigences sont susceptibles d'être modifiées au fur et à mesure de leur mise à jour par le secrétariat.

1. Ce document fait référence aux évaluations de fin de projet en tant qu'évaluations finales, conformément à la Politique d'évaluation du Fonds.

Figure 1: Niveaux d'évaluation du Fonds



2. Comment planifier les évaluations dans la proposition de projet ?



La planification des évaluations dans le cadre de la préparation de la proposition de projet implique de réfléchir à diverses considérations qui contribueront à des évaluations de grande qualité par la suite. À ce stade, où la planification a lieu bien avant les évaluations proprement dites, il est préférable de se concentrer sur les éléments de la proposition qui faciliteront des évaluations de bonne qualité et sur la manière dont les résultats de l'évaluation seront utilisés.

2.1. Comprendre l'évaluabilité des projets/programmes

L'évaluabilité s'entend généralement de la mesure dans laquelle une intervention peut être évaluée de manière fiable et crédible. - OCDE-CAD, 2010

L'évaluabilité porte sur la nature de la **conception du projet** (évaluabilité en principe) et sur la **disponibilité des données pertinentes, ainsi que sur les systèmes et les capacités** qui permettent cette disponibilité des données (évaluabilité en pratique). - Davies, 2013

Certains éléments de la conception du projet/programme contribuent sensiblement à son « évaluabilité ». Par conséquent, au stade de la conception du projet/programme, l'accent devrait être mis sur la manière de les spécifier avec des détails suffisants et précis afin qu'ils puissent être utiles pour les évaluations prévues.

Les éléments suivants sont des exigences obligatoires dans la conception du projet conformément aux PDO du Fonds.

(i) **La description détaillée de la contribution du projet à la résilience (également considérée comme une théorie du changement du projet/programme)** qui explique comment une intervention ou un ensemble d'interventions est censé se traduire par un changement en réponse à un problème précis^{vi}. Elle clarifie les voies menant aux résultats et énonce les hypothèses sur lesquelles reposent ces voies. La description détaillée est idéalement basée sur les éléments probants disponibles avec des niveaux de solidité variables.

(ii) **Le cadre de résultats**, y compris les indicateurs de projet/programme sélectionnés, les indicateurs de base du Fonds, les réalisations au niveau du Fonds indiquées dans le Cadre de résultats stratégiques du Fonds^{vii}, et les questions transversales, qui définit les différents niveaux de résultats attendus d'une intervention ou d'un ensemble d'interventions^{viii}.

(iii) **Le Plan de suivi et d'évaluation (S&E)** qui décrit la feuille de route pour le suivi et l'évaluation du projet/programme^{ix}. Le plan décrit le cycle et les produits des rapports de S&E pertinents et leur utilisation, ainsi que les systèmes et les ressources nécessaires pour les soutenir.

2.2. Intégrer l'apprentissage dans le projet/programme

L'intégration de mécanismes d'apprentissage dans les opérations et la réflexion sur la manière dont les évaluations peuvent contribuer à ce processus d'apprentissage enrichissent également la planification de l'évaluation dans la proposition de projet/programme. Les résultats, les enseignements et les recommandations des évaluations devraient directement alimenter et renforcer la prise de décision fondée sur des éléments probants et l'amélioration continue au cours de la mise en œuvre. L'établissement de ce lien entre le S&E et les activités d'apprentissage aidera les IM à assumer l'un de leurs rôles et responsabilités conformément à la Politique d'évaluation du Fonds, qui est d'utiliser les données issues de l'évaluation opérationnelle pour améliorer les projets en cours et les propositions de projets futurs^x.

2.3. Répondre aux sections pertinentes du modèle de proposition de projet

Le principal mécanisme par lequel les IM peuvent planifier les évaluations d'un projet/programme financé par le Fonds pendant la phase de conception est le modèle de proposition de projet^{xi}. Répondre aux sections pertinentes du modèle dans une optique d'évaluabilité et d'apprentissage continu est un bon premier pas vers la planification de l'évaluation au cours de la phase de conception. Les IM doivent se référer aux politiques spécifiques du Fonds^{xii} lorsqu'ils remplissent le modèle de proposition de projet.

Le tableau 1 présente les sections pertinentes du modèle de proposition entièrement élaboré du Fonds qui ont une incidence sur l'évaluabilité et l'apprentissage. Un examen détaillé de ces sections suit.

Tableau 1: Tableau récapitulatif

Section du modèle	Points clés	N° de page (modèle)
Partie I, Calendrier prévu	Dates des principales étapes	p. 4
Partie II, section A	Théorie du changement ²	p. 5
Partie II, section I	Gestion de l'apprentissage et de la connaissance	p. 5
Partie II, sections H et K	Questions transversales (par ex., sexospécifiques, sociales, environnementales)	p. 6
Partie III, section D	Plan et ressources de S&E	p. 7
Partie III, section E	Cadre de résultats	p. 7
Partie III, section F	Liens avec les indicateurs de base du Fonds et contributions à ceux-ci	p. 7

2. Bien qu'une théorie du changement (TdC) ne soit pas explicitement mentionnée dans les PDO (Partie II, section A), l'élaboration d'une TdC serait le moyen idéal de voir comment les résultats seront atteints et comment les activités contribueront à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration de la résilience au climat.

Il importe de relever qu'il existe une différence entre les exigences aux stades de la Proposition conceptuelle et de la Proposition complète. Dans la Proposition conceptuelle, la Partie III, section D (plan et ressources de S&E) et la section E (Cadre de résultats) ne sont pas requises conformément aux PDO.

2.3.1. Partie I Informations sur le projet/programme

(i) Calendrier prévu

Dans la Partie I du modèle de proposition, le **Calendrier prévu** requiert des informations sur les étapes et les dates prévues, y compris pour la réalisation de l'examen à mi-parcours prévu (uniquement dans les cas où la durée du projet est de 4 ans ou plus) et de l'évaluation finale.

Étapes	Dates prévues
Début de la mise en œuvre du projet/programme	
Examen à mi-parcours (si prévu)	
Clôture du projet/programme	
Évaluation finale	

Le fait de savoir exactement quand les rapports de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation finale sont attendus permettra de planifier les activités d'évaluation en temps voulu comme le recrutement des évaluateurs, la collecte et l'analyse des données, les visites sur le terrain (le cas échéant), les consultations et l'établissement des rapports. Ces informations seront utiles au **Plan de S&E** lorsqu'il s'agira de préciser les exigences en matière de délai et de budget pour la réalisation des activités d'évaluation (voir également l'Annexe 3, liste de contrôle du Plan de S&E). Il convient de noter qu'un projet/programme dont la période de mise en œuvre est de quatre ans ou plus doit faire l'objet d'un examen à mi-parcours.

2.3.2. Partie II : Justification du projet/programme

Dans la Partie II du modèle de proposition, quatre sections sont pertinentes : **Sections A, I, H et K.**

(i) Partie II, section A

- A. Décrire les composantes du projet/programme, en vous concentrant particulièrement sur les activités concrètes d'adaptation, et la manière dont ces activités contribueront à la résilience climatique. Pour les projets régionaux, décrivez également la valeur ajoutée de l'approche régionale par rapport à l'exécution d'activités similaires dans chaque pays individuellement. Dans le cas d'un programme, montrez comment la combinaison de projets individuels contribuerait à l'augmentation globale de la résilience.

La Partie II, section A, exige de préciser et d'établir le lien entre les activités d'adaptation et la résilience climatique. Pour créer ce lien, la réponse doit systématiquement passer en revue l'ensemble de la logique du projet/programme, des activités aux produits et aux réalisations. Une théorie du changement (narrative) est fortement recommandée et constitue un outil utile pour présenter clairement la logique du projet/programme. L'Annexe 1 fournit une liste de contrôle pour la formulation d'une théorie du changement et l'Annexe 1.1 présente un exemple de diagramme de théorie du changement.

En remplissant cette section, il faut s'assurer que

- ✓ Les activités à spécifier sont clairement liées à la réalisation de chaque produit, avec au moins un produit attendu pour chaque résultat. Les produits doivent ensuite déboucher sur des réalisations tangibles et substantielles.
- ✓ Les activités d'adaptation répondent aux menaces posées par les scénarios climatiques probables, tels qu'ils sont détaillés dans la section « Historique et contexte » et chiffrés en termes d'ampleur et d'incertitude. Il est important de veiller à ce que les risques climatiques ne soient pas sous-estimés et que les activités d'adaptation identifiées soient proportionnelles aux risques auxquels elles ont été conçues pour répondre.
- ✓ La théorie du changement démontre les liens entre les activités, les produits et les réalisations, et détermine les objectifs à long terme, ainsi que les conditions préalables et/ou les interventions nécessaires pour que l'impact se concrétise.
- ✓ La théorie du changement comprend des hypothèses pour chaque réalisation, produit et activité, ainsi que les obstacles qui pourraient empêcher d'obtenir les réalisations du projet. Les risques associés aux obstacles doivent être inclus dans la section des risques des propositions.

(ii) Partie II, section I

- I. Décrire la composante gestion de l'apprentissage et des connaissances permettant de recueillir et de diffuser les enseignements tirés.

La Partie II, section I, demande d'indiquer comment le projet/programme recueillera et diffusera les enseignements tirés. Les activités de suivi et d'évaluation constituent une part importante de la manière dont les équipes de projet/programme et les IM apprennent, en particulier en ce qui concerne l'obtention (ou la non-obtention) des résultats.

En remplissant cette section, il faut s'assurer que

- ✓ Le plan comprend des activités d'apprentissage concrètes liées aux évaluations. Un exemple d'activité spécifique est un atelier de réflexion post-évaluation^{xiii} avec l'équipe de gestion et de mise en œuvre du projet/programme, visant à améliorer la mise en œuvre.

(iii) Partie II, sections H et K

- H. Décrire le processus de consultation, y compris la liste des parties prenantes consultées, entrepris au cours de la préparation du projet/programme, avec une référence particulière aux groupes vulnérables, y compris les considérations de genre, conformément à la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation.
- K. Présenter une vue d'ensemble des impacts et des risques environnementaux et sociaux déterminés comme étant pertinents pour le projet/programme (voir également le tableau de la Liste de contrôle dans le modèle de proposition).

[Remarque : La Section C, Partie III « Dispositions de mise en œuvre » est également pertinente : Décrire les mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux, conformément à la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation].

Les sections H et K de la Partie II traitent des exigences de la Politique en matière de genre^{xiv} et de la Politique environnementale et sociale^{xv} du Fonds. Ces sections sont importantes pour la planification de l'évaluation, car le résultat des consultations en termes d'impacts et de risques environnementaux et sociaux identifiés, ainsi que les personnes qui ont été consultées, peuvent avoir une incidence sur :

- (i) la détermination des avantages/résultats de l'adaptation et les impacts et risques environnementaux et sociaux qui devront être suivis et évalués au cours de la mise en œuvre
- (ii) la détermination des parties prenantes qui devraient être consultées à nouveau pour suivre ces impacts et risques pertinents
- (iii) la façon de gérer de manière adaptative pour atténuer les risques et obtenir les résultats souhaités

À des fins de planification de l'évaluation :

- ✓ Comprendre la complexité des contextes environnementaux et sociaux et l'étendue des impacts, des risques et des parties prenantes concernées par rapport aux méthodes requises pour consulter et collecter les données et informations pertinentes au cours de la mise en œuvre.
- ✓ Déterminer et budgétiser des approches en matière de collecte de données adaptées aux fins prévues et la fréquence de la collecte, ainsi qu'une expertise appropriée sur les questions de genre, environnementales et sociales dans le Plan de S&E (voir l'Annexe 3).

2.3.3. Partie III : Modalités de mise en œuvre

(i) Partie III, section D

D. Décrire les dispositions en matière de suivi et d'évaluation et présenter un plan de S&E budgétisé.

La Partie III, section D, exige que le Plan de S&E contienne les produits de S&E tels que l'atelier/rapport de démarrage, le rapport de base, le suivi annuel et les rapports de performance du projet (RPP), le RMP (le cas échéant) et l'évaluation finale que le projet/programme fournira. Un budget approprié doit être précisé pour chacun de ces produits.

Idéalement, le Plan de S&E sera suffisamment détaillé pour servir de feuille de route pour les ressources, les activités et les produits de S&E. Il contiendra les éléments suivants (voir également la liste de contrôle à l'Annexe 3) :

- ✓ effectifs, rôles et responsabilités en matière de S&E
- ✓ le système d'information de gestion ou la base de données de suivi que le projet/programme maintiendra pour gérer, stocker et archiver les données quantitatives et qualitatives
- ✓ le suivi des systèmes d'assurance qualité pour la collecte, l'analyse **et** la communication des données
- ✓ les éventuelles collectes de données supplémentaires requises dans le cadre des évaluations (c'est-à-dire les données que le système de suivi ne recueillera pas, mais qui seront importantes pour les évaluations)
- ✓ la manière dont le système de S&E éclairera les processus de mise en œuvre et de prise de décision en cours
- ✓ la manière de traiter les risques environnementaux et sociaux identifiés (voir également la Partie II, Sections K et N et la Partie III, Section C du modèle et l'exposé plus haut dans cette note d'orientation)

Les orientations relatives à la budgétisation des évaluations à mi-parcours et finales ont été définies dans la note d'orientation correspondante^{xvi}.

(ii) Partie III, section E

E. Inclure un cadre de résultats pour la proposition de projet/programme, y compris les étapes, les cibles et les indicateurs.

La Partie III, section E, exige un cadre de résultats qui contient les étapes, les cibles et les indicateurs. Le cadre de résultats est la base du suivi des progrès, de l'évaluation et de la communication des résultats. Il constitue également une base essentielle pour les évaluations ; il est donc important de prendre le temps nécessaire pour bien le définir. Il convient de noter que le Fonds utilise la terminologie du CAD de l'OCDE pour son cadre de résultats. Les promoteurs de projets peuvent utiliser une terminologie différente, mais le principe général doit toujours s'appliquer.

Une liste de contrôle pour un cadre de résultats figure à l'Annexe 2. Une liste de contrôle distincte pour les aspects liés au genre et les aspects environnementaux et sociaux figure à l'Annexe 2.1.

En remplissant cette section, il faut s'assurer que

- ✓ Les résultats escomptés sont réalistes et quantifiés, avec des indicateurs, des niveaux de référence et des cibles SMAART (spécifiques, mesurables, gérables, réalisables/attribuables, pertinents et assortis d'un échéancier).
- ✓ Les indicateurs, les niveaux de référence et les cibles devraient être sensibles à la dimension de genre^{xvii} et ventilés par sexe, le cas échéant.

(iii) Partie III, section F

F. Démontrer comment le projet/programme s'aligne sur le cadre de résultats du Fonds pour l'adaptation

La partie III, section F, exige que soit démontré le lien entre le projet/programme et le cadre de résultats du Fonds^{xviii}.

En remplissant cette section, il faut s'assurer que

- ✓ La proposition de projet comprend un **tableau (ci-dessous)** indiquant le lien clair entre les objectifs et les réalisations du projet et les réalisations et produits pertinents au niveau du Fonds.
- ✓ Le cadre de résultats comprend au moins l'indicateur d'impact de base « Nombre de bénéficiaires », y compris des estimations pour les bénéficiaires directs et indirects.
- ✓ Un deuxième indicateur de base est ajouté si les activités du projet ciblent les domaines identifiés dans le cadre de résultats du Fonds, à savoir : i) système d'alerte précoce ; ii) actifs produits, développés, améliorés ou renforcés ; iii) revenus accrus ou baisse de revenus évitée ; ou iv) actifs naturels protégés ou réhabilités.

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) d'objectif du projet	Réalisation du Fonds	Indicateur de réalisation du Fonds	Montant du don (dollars)
Réalisation(s) du projet	Indicateur(s) de réalisation du projet	Produit du Fonds	Indicateur de produit du Fonds	Montant du don (dollars)

3. Quels sont les avantages de la planification d'une évaluation lors de la conception d'un projet ?



Penser à l'avance et planifier les évaluations dès la phase de conception présente des avantages non seulement pour la qualité des évaluations futures, mais aussi pour les activités de mise en œuvre, de suivi et d'apprentissage d'un projet ou d'un programme.

- ✓ Une **théorie du changement bien formulée** au départ est utile pour revoir la conception du projet/programme et tester les hypothèses qui sous-tendent l'obtention des résultats au cours de la mise en œuvre. À ce titre, il est crucial d'établir des boucles de rétroaction positives qui permettront une gestion adaptative en temps opportun pendant la mise en œuvre du projet.
- ✓ Une **logique de projet cohérente**, incarnée par la théorie du changement et le cadre logique, peut guider les équipes de mise en œuvre dans la gestion, l'adaptation et l'apprentissage en fonction des résultats escomptés du projet/programme.
- ✓ Des informations de **base précises** permettront de définir des objectifs réalistes et de mesurer les progrès accomplis au fil du temps.
- ✓ **Des liens clairs** entre les objectifs et les réalisations spécifiques au projet et les produits et les réalisations au niveau du Fonds permettront aux IM et au Fonds de retracer et d'expliquer les contributions du projet/programme à l'impact du Fonds en matière d'adaptation.
- ✓ Un **plan de S&E correctement chiffré** garantira que toutes les activités de collecte de données, d'analyse et d'établissement de rapports sont correctement prévues dès le début. Cette démarche permettra très probablement d'éviter des réaffectations budgétaires inconfortables. Elle empêchera également la mise en place de dispositifs d'évaluation peu coûteux et non optimaux.
- ✓ **La planification précoce de l'évaluation** doit tenir compte de la manière dont les résultats de l'évaluation seront utilisés. Par exemple, le fait d'envisager et de budgétiser des activités d'apprentissage peut aider les IM à réfléchir aux connaissances issues de l'évaluation et à les intégrer dans leurs stratégies et plans d'adaptation au changement climatique. Les données probantes peuvent appuyer dans une large mesure la mise à l'échelle des projets lorsqu'elles démontrent ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Ces connaissances peuvent également être partagées avec l'ensemble de la communauté de l'adaptation au changement climatique.

ANNEXE 1. Liste de contrôle de la théorie du changement

Considérations/éléments clés	
Énoncé du problème • Le problème climatique à traiter est clairement formulé. • Les conséquences du problème et les parties prenantes qu'il affecte ont été identifiées.	
Chaîne de résultats [Activités > Produits > Réalisations > Objectif] (avec des liens et des connexions entre les étapes de la chaîne) • Les changements ont été définis et alignés aux différents niveaux (impact, réalisation, produit) de la chaîne de résultats. • Définit des résultats réalistes (en tenant compte du contexte, du calendrier, des ressources, de l'avantage comparatif, etc.). • Il n'y a pas d'erreur de logique, et la séquence des changements est plausible à la lumière du contexte et des preuves globales de ce qui fonctionne. • Il existe des liens de causalité identifiables entre les événements. • La chronologie de la chaîne de causalité est claire.	
Hypothèses (voir également l'encadré ci-après) et risques • Les hypothèses et les risques cruciaux, y compris les hypothèses ou les risques liés au genre, qui affecteront la prestation et la réalisation des résultats sont identifiés à chaque niveau de la chaîne de résultats.	
Genre et considérations environnementales et sociales • Les activités, les produits, la réalisation, l'objectif et toutes les hypothèses relatives aux groupes vulnérables ou marginalisés, et aux femmes par rapport aux hommes, ont été spécifiés. • La théorie du changement démontre une prise de conscience de la dynamique du genre et des besoins et risques différents pour les femmes et les hommes. • Les préjugés sexistes involontaires (par ex., les obstacles à l'accès, etc.) dans la conception du projet/programme ont été pris en compte. • Précise les hypothèses environnementales et sociales susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre et les résultats du projet/programme, notamment les conditions météorologiques, la culture et les traditions locales, les sources potentielles de résistance de la communauté au projet, etc.	
Justifications et éléments probants à l'appui du choix des activités • La logique du projet tient compte des enseignements tirés et des éléments probants des projets/programmes antérieurs ou en cours.	

Les **hypothèses** sont ce qui est accepté comme nécessaire à la réussite du programme/projet. Elles interviennent à tous les niveaux de la théorie du changement, depuis les activités jusqu'à l'objectif. Elles doivent, dans la mesure du possible, être fondées sur des connaissances et des éléments probants.

Certaines hypothèses sont suffisamment importantes pour qu'il soit nécessaire de les suivre et de les réexaminer au fil du temps. Un processus d'examen de la théorie du changement dans le cadre du suivi du projet/programme et des évaluations requises permettra aux équipes du projet/programme de vérifier si les hypothèses se vérifient (ou non) et pourquoi.

Exemples d'hypothèses entre les **activités et les produits**

- (1) Les bonnes personnes peuvent suivre la formation à la fréquence requise
- (2) L'adhésion des communautés locales aux activités
- (3) Une sécurité suffisante pour que les femmes puissent participer aux activités et en tirer profit.

Exemples d'hypothèses entre les **produits et les réalisations** :

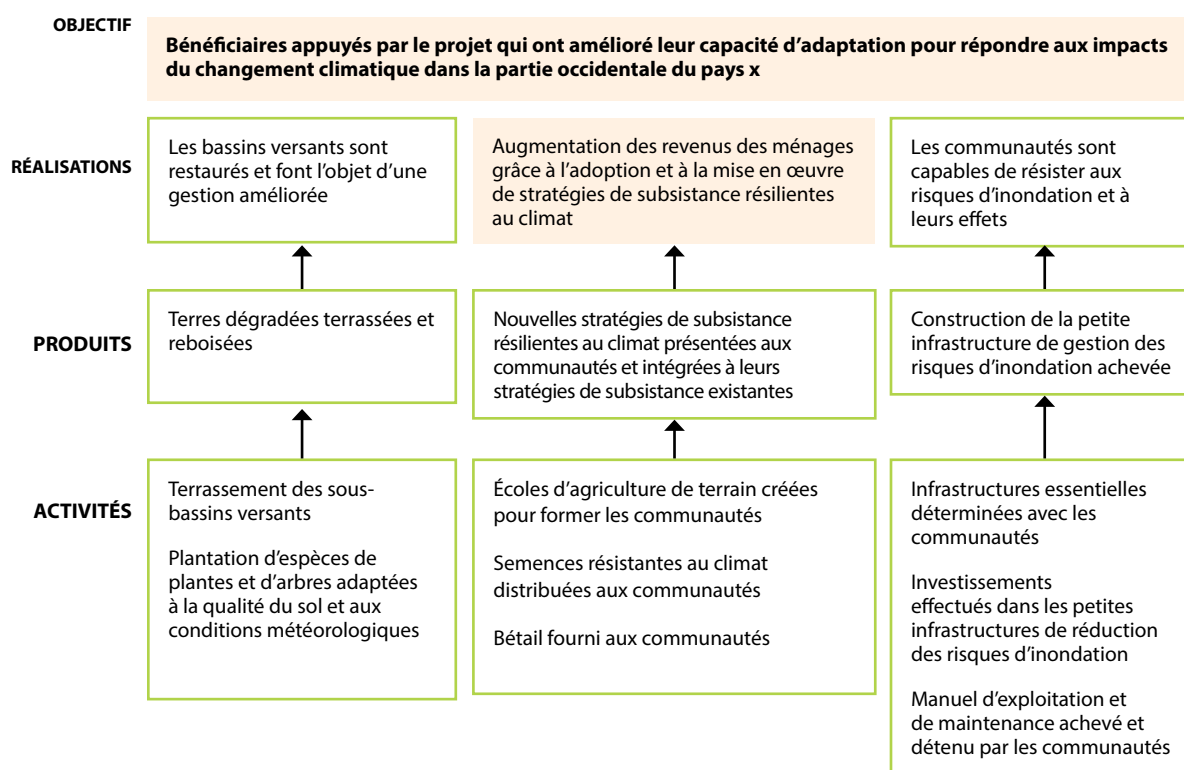
- (1) La formation modifiera les attitudes et entraînera des changements de comportement
- (2) Les conditions météorologiques extrêmes n'entravent pas la mise en œuvre
- (3) Les parties prenantes peuvent accéder à d'autres ressources nécessaires (temps, finances, transport)

Exemples d'hypothèses entre les **réalisations et l'objectif** :

- (1) Les interventions ont eu un effet catalyseur et un effet de démonstration
- (2) Les acteurs politiques apportent un appui suffisant

ANNEXE 1.1. Exemple de diagramme de la théorie du changement³

Brève description du projet : Les données montrent que le pays x souffre de précipitations variables et souvent abondantes, imputables au changement climatique au cours des 25 dernières années. La partie occidentale du pays, caractérisée par un terrain escarpé, est particulièrement en proie à de fortes précipitations qui provoquent des inondations et des glissements de terrain, mettant en danger les moyens de subsistance, les biens et les vies des habitants de la région. En réponse à ce problème, une NIE propose un projet qui combine la construction de petites infrastructures pour gérer les risques d'inondation, la restauration des paysages et la gestion des bassins versants, ainsi que la reconstitution et l'amélioration des moyens de subsistance. Le projet vise à améliorer la capacité de résistance des communautés et les moyens de subsistance face aux effets du changement climatique.



- Hypothèses**
1. Les communautés adhèrent aux activités du projet.
 2. Les hommes et les femmes peuvent participer également aux activités du projet.
 3. La volonté et l'appui politiques existent.
 4. Capacité suffisante des communautés locales à mettre en œuvre les stratégies.
 5. Aucun choc climatique défavorable ne vient perturber l'exécution des activités du projet.

Indicateurs de base du Fonds

3. L'exemple présenté dans cette annexe est une théorie du changement simple et élémentaire. L'objectif principal est de démontrer la clarté de la logique et des parcours vers le changement, ainsi que l'exhaustivité des éléments qu'un diagramme de théorie du changement comporte généralement. Les théories du changement peuvent être plus complexes et plus étendues. Des conseils supplémentaires sont disponibles dans les sources énumérées à l'Annexe 4.

ANNEXE 2. Liste de contrôle du cadre de résultats

Considérations/éléments clés	
Présentation des énoncés de résultats • Les changements sont présentés comme des résultats (par ex., en utilisant des termes comme : « Amélioré », « Augmenté », « Renforcé », « Réduit », etc.). • Les changements identifiés sont liés à ce qui a été indiqué dans la théorie du changement. • Les résultats sont définis comme des produits tangibles livrés ou des changements dans les capacités intangibles (connaissances, compétences) des parties prenantes en raison des activités du projet/programme. • Les résultats sont sous le contrôle du projet/programme.	
Les indicateurs sont : • SMAART (spécifique, mesurable, gérable, réalisable/attribuable, pertinent, limité dans le temps). • Pertinents pour le changement que les projets veulent mesurer (aligné sur les réalisations et les produits). • Définis de manière neutre en termes d'orientation (c'est-à-dire, non en « % d'augmentation » ou « % de diminution »). • NE MESURENT PAS des changements multiples au sein d'un même indicateur. • Comprennent l'indicateur d'impact de base « nombre de bénéficiaires », y compris les estimations des bénéficiaires directs et indirects. • Incluent un deuxième indicateur de base identifié dans le cadre de résultats du Fonds.	
Bases de référence • Ont été spécifiés pour tous les indicateurs. • Appuyées par des éléments probants – sources d'information primaires ou secondaires.	
Cibles • Ont été spécifiées pour tous les indicateurs. • Réalistes, en fonction de la disponibilité des ressources, de la capacité et du contexte.	
Sources de données, moyens de vérification • Les sources sont un mélange de données quantitatives et qualitatives. • Les données proviendront de sources multiples. • Les sources de données sont fiables.	

ANNEXE 2.1. Indicateurs relatifs aux questions transversales

Considérations/éléments clés	
Ventilation • Les données peuvent être ventilées au minimum par sexe et prendre en compte d'autres dimensions, le cas échéant (par ex., l'âge, le handicap).	
Indicateurs • Les indicateurs peuvent suivre les questions/dimensions sexospécifiques, environnementales et sociales propres au projet. • Les indicateurs mesurent l'évolution des perceptions, des attitudes et des comportements des femmes et des hommes (ainsi que des groupes plus spécifiques et vulnérables parmi eux). • Les indicateurs mesurent la quantité et la qualité de la participation aux projets/programmes d'adaptation. • Les indicateurs permettent de déterminer si les différents groupes reçoivent une part équitable des avantages au niveau de l'activité, du produit, de la réalisation et de l'objectif.	

Les changements qui pourraient résulter d'interventions visant à modifier les normes sociales, les attitudes et les coutumes prennent beaucoup de temps et il est donc peu probable qu'ils se produisent au cours de la période de mise en œuvre. Des **indicateurs de substitution** axés sur la qualité des processus peuvent être nécessaires, avec des plans de suivi a posteriori.

ANNEXE 2.2. Exemples d'énoncés de résultats et d'indicateurs

Lors de la spécification/sélection des indicateurs, il ne faut pas oublier que leur pertinence et leur adéquation doivent être jugées par rapport au résultat (également appelé « énoncé de résultat ») que ces indicateurs doivent mesurer.

Résultat	Commentaire	Indicateur	Commentaire
Niveau des réalisations			
Environ 15 administrations de district gèrent les écosystèmes identifiés et mettent en œuvre des solutions basées sur la nature, augmentant ainsi la résilience des ménages, des communautés, des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire locale.	L'énoncé des résultats doit être simplifié : • Il n'est pas nécessaire d'inclure le nombre d'administrations de district ciblées⁴. • L'énoncé comprend des résultats multiples qui nécessiteront des indicateurs différents. Par exemple : la gestion (ou la gestion améliorée) des écosystèmes ; la mise en œuvre de solutions. • Il n'est pas clair si la résilience accrue est un autre résultat au sein du même énoncé. La résilience accrue pourrait être mesurée au niveau de l'impact (en fonction de la chaîne de résultats de la proposition). L'énoncé des résultats peut être révisé : • En divisant l'énoncé en deux réalisations distinctes : Gestion améliorée des écosystèmes identifiés, et solutions fondées sur la nature adoptées ET mises en œuvre. • Pour les deux résultats, il faudra préciser « qui » s'occupe, dans ce cas, de la gestion et de la mise en œuvre. Par exemple, il peut s'agir de communautés, d'individus ou d'administrations de district.	Hectares de terres couvertes par les interventions sélectionnées exploitées avec l'aide de la communauté.	• L'indicateur est inapproprié et insuffisant. Il ne mesure pas le résultat. • Si l'énoncé des réalisations sera révisé comme indiqué dans la deuxième colonne (commentaire), les indicateurs alternatifs sont les suivants : 1. Hectares de terres faisant l'objet de gestion améliorée grâce aux interventions du projet/programme. 2. Nombre de ressources naturelles rendues plus résistantes au changement climatique grâce à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.

(suite)

4. Cet exemple concerne les projets réguliers. Des approches différentes peuvent être choisies pour les autres guichets de financement.

Résultat	Commentaire	Indicateur	Commentaire
Niveau des réalisations			
Capacité renforcée des communautés vulnérables à résister aux effets du changement climatique.	L'énoncé du résultat est approprié.	Nombre de personnes faisant état d'une réduction de leur vulnérabilité au changement climatique (ventilé par sexe).	L'indicateur de réalisation est approprié et adéquat.
Capacité institutionnelle renforcée à surveiller et à détecter les risques liés au climat, contribuant ainsi à protéger les vies et les moyens de subsistance.	L'énoncé du résultat est approprié.	Pourcentage de systèmes de contrôle entièrement équipés et opérationnels. Nombre de mécanismes opérationnels et de maintenance en place.	L'indicateur de réalisation est approprié et adéquat.
Niveau de produit			
Les stratégies de subsistance individuelles et communautaires intègrent les informations climatiques.	L'énoncé des produits est approprié et adéquat. Toutefois, pour tenir compte de la dimension de genre, l'idéal serait de disposer également d'un énoncé des produits qui rende compte de la participation, par exemple « nombre augmenté des personnes utilisant activement des stratégies de subsistance climato-intelligentes ».	Nombre de stratégies individuelles et communautaires intégrant des informations climatiques activement utilisées et mises en œuvre par les individus et les communautés.	L'indicateur de réalisation est approprié et adéquat. Toutefois, pour tenir compte de la dimension de genre, l'idéal serait de disposer également d'un indicateur de produit mesurant la participation, par exemple, le « nombre d'individus utilisant activement des stratégies de subsistance climato-intelligentes, ventilé par sexe ».

ANNEXE 3. Liste de contrôle du Plan de S&E

Considérations/éléments clés	
Exigences en matière d'établissement de rapports • Contient tous les produits de S&E requis, tels que l'atelier/rapport de démarrage, le rapport de base, le suivi annuel et les RPP, le RMP (le cas échéant) et l'évaluation finale. • Un budget approprié est spécifié pour chacun de ces produits.	
Gestion et stockage des données • Le système d'information de gestion ou la base de données de suivi que le projet/programme maintiendra a été identifié et budgétisé à la fois pour le système et le personnel approprié.	
Assurance qualité • Le plan intègre des systèmes d'assurance qualité du suivi qui prévoient des effectifs et des contrôles de qualité lors de la collecte, de l'analyse et de la communication des données.	
Apprentissage et boucles de rétroaction • Intègre dans les activités et les processus la manière dont le S&E éclairera les processus de mise en œuvre et de prise de décision en cours.	
Effectifs, rôles et responsabilités en matière de S&E • Un équilibre entre les hommes et les femmes dans l'équipe de S&E chargée de la collecte des données (dans la mesure du possible). • La dotation en personnel avec la diversité requise en termes d'ethnicité, d'âge et d'autres « marqueurs d'identité » au sein de l'équipe, sur la base du contexte particulier (et de toute norme locale pouvant influencer la notion d'engagement « acceptable » au sein des communautés). • Inclut l'expertise sur les questions de genre, environnementales et sociales. • La formation à la collecte et à l'analyse des données pour tous les membres de l'équipe et les homologues a été programmée et budgétisée.	
Méthodologie de collecte des données • L'objectif est de collecter des données et des informations qualitatives et quantitatives. • L'objectif est de recueillir des points de vue divers. • Les méthodes de collecte de données garantissent la prise en compte des différences de genre et autres afin d'assurer une pleine participation et de réduire les risques de préjudice. • Les groupes d'échantillonnage pour la collecte de données et les entretiens garantissent que, dans la mesure du possible, les parties prenantes consultées sont représentatives de différents groupes. • La collecte de données supplémentaires nécessaires aux évaluations a été identifiée.	
Gestion des risques • Les risques liés au genre et les risques environnementaux et sociaux sont contrôlés.	
Apprentissage • Il existe un plan pour que les résultats des analyses et des rapports – y compris sur les progrès, les défis et les nouvelles opportunités – soient utilement répercutés sur les opérations. • Il existe un espace pour l'apprentissage, le partage et l'adaptation en ce qui concerne le genre et les impacts environnementaux et sociaux.	

ANNEXE 4. Ressources

Banque mondiale (2012). *Concevoir un cadre de résultats pour obtenir des résultats : un guide pratique*. [Document de la Banque mondiale](#).

Davies, R. (2013). *Planning Evaluability Assessments: A Synthesis of the Literature with Recommendations*. DFID Working Paper, 40. Department for International Development. <https://www.gov.uk/research-for-development-outputs/planning-evaluability-assessments-a-synthesis-of-the-literature-with-recommendations-dfid-working-paper-40>

Dinshaw, A. et al. (2014), "Monitoring and Evaluation of Climate Change Adaptation: Methodological Approaches", OECD Environment Working Papers, No. 74, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jxrclr0ntjd-en>.

GIEC, 2022 : Annexe II : Glossaire. In : *Changement climatique 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité*. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat Cambridge University Press, Cambridge, UK et New York, NY, USA, pp. 2897-2930, DOI: [10.1017/9781009325844.029](https://doi.org/10.1017/9781009325844.029)

GIZ, UNEP-WCMC et FEBA (2020) *Guidebook for Monitoring and Evaluating Ecosystem-based Adaptation Interventions*. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Bonn, Allemagne.

Groupe des Nations Unies pour le développement. *Théorie du changement Guide d'accompagnement du PNUAD*. [Microsoft Word - UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-7-Theory-of-Change.docx](#)

Lamhauge, N., Lanzi, E. et Agrawala, S. (2012). *Suivi et évaluation pour l'adaptation : Lessons from Development Co-operation Agencies*. DOI : <https://doi.org/10.1787/5kg20mj6c2bw-en>

Leagnavar, P., Bours, D., et McGinn, C., 2015. *Étude des bonnes pratiques sur les principes de développement, de sélection et d'utilisation des indicateurs dans le suivi et l'évaluation de l'adaptation au changement climatique*. A. Viggh Ed. Washington, DC : Communauté de pratique Climate-Eval et Bureau d'évaluation indépendant du Fonds pour l'environnement mondial (GEF IEO).

OCDE (2010). *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats pour le développement durable*. Paris : OCDE-CAD : 21

Programme des Nations Unies pour le développement. *Sensemaking Workshop Preparation Guide and Facilitator Guide* [and Sensemaking Workshop Preparation Guide and Facilitator Guide and Sensemaking Training | United Nations Development Programme \(undp.org\)](#) *Sensemaking Training* (2022).

Silva Vilanueva, P. (2011) *Learning to ADAPT : monitoring and evaluation approaches in climate change adaptation and disaster risk reduction - challenges, gaps and ways forward*, Strengthening Climate Resilience Discussion Paper No.9, Brighton : IDS.

Stern, E., Stame, N., Mayne, J., Forss, K., Davies, R. et Befani, B. (2012). *Broadening the Range of Designs and Methods for Impact Evaluations (Élargir l'éventail des conceptions et des méthodes pour les évaluations d'impact)*. Document de travail du DFID, 38. Département du développement international. DOI : [10.22163/fteval.2012.100](https://doi.org/10.22163/fteval.2012.100).

Notes de fin de document

i. Le Fonds adopte la définition de l'évaluation du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), qui englobe essentiellement les processus permettant de juger du mérite et de la valeur d'une intervention.

ii. Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation : [Evaluation Policy of the Adaptation Fund - Adaptation Fund \(adaptation-fund.org\)](#)

iii. Le Fonds considère le suivi comme une évaluation continue des progrès réalisés par les programmes, les projets et/ou les stratégies d'entreprise en vue d'atteindre les résultats et les produits attendus, en mettant l'accent sur le processus, l'efficacité et l'efficience. Il reconnaît que le suivi est un élément essentiel du système d'apprentissage, de gestion adaptative et de responsabilisation et que la collaboration est essentielle entre les responsables de l'évaluation et ceux du suivi.

iv. Paragraphe 23 (a)(i) à (a)(iii), pp. 8-9, Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation.

v. PDO et annexes pertinentes : [Amended-OPG Oct-2022 2.pdf \(adaptation-fund.org\)](#)

vi. Voir, par exemple, [Microsoft Word - UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-7-Theorie-du -Changement.docx](#)

vii. [Adaptation-Fund-Strategic-Results-Framework-Amended-in-March-2019.pdf](#)

viii. Voir, par exemple, le [document de la Banque mondiale](#)

ix. Voir par exemple [Monitoring and evaluation \(M&E\) plan template - tools4dev](#)

x. Section 29(b), p. 13. Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation.

xi. Les PDO (para. 47 (a)) exigent que « le promoteur du projet/programme soumette un document de projet conceptuel/développé sur la base d'un modèle approuvé par le Conseil » : [Funding Proposal Template - Application Template for Fully-developed and Concept Proposal - Adaptation Fund \(adaptation-fund.org\)](#)

xii. Il s'agit notamment des PDO et de leurs annexes, du Cadre de résultats stratégiques du Fonds, de la Politique d'évaluation du Fonds, de la Politique environnementale et sociale du Fonds et de la Politique en matière de genre du Fonds. En outre, l'ensemble des notes d'orientation en matière d'évaluation pourrait fournir des orientations utiles.

xiii. Voir, par exemple, [Sensemaking Workshop Preparation Guide and Facilitator Guide and Sensemaking Training | United Nations Development Programme \(undp.org\)](#)

xiv. [Gender Policy and Action Plan of the Adaptation Fund \(amended in March 2021\) - Adaptation Fund \(adaptation-fund.org\)](#) et [Gender Guidance Document for Implementing Entities on Compliance with the Adaptation Fund Gender Policy \(Updated in 2022\) - Adaptation Fund \(adaptation-fund.org\)](#)

xv. [OPG ANNEX 3: Environmental and Social Policy \(Amended in March 2016\) - Adaptation Fund \(adaptation-fund.org\)](#) et [Guidance document for Implementing Entities on compliance with the Adaptation Fund Environmental and Social Policy - Adaptation Fund \(adaptation-fund.org\)](#)

xvi. [Evaluation Budgeting - Adaptation Fund \(adaptation-fund.org\)](#)

xvii. Sensible au genre – fait référence à la prise en compte des normes, rôles et relations de genre et à la lutte contre les inégalités générées par des normes, relations et rôles inégaux par le biais de changements dans un cadre social donné grâce à des mesures correctives (p.43, Updated Gender Guidance Document for Implementing Entities on Compliance with the Adaptation Fund Gender Policy, consulté sur [AF-gender-guidance_Sep-2022.pdf \(adaptation-fund.org\)](#))

xviii. [Adaptation-Fund-Strategic-Results-Framework-Amended-in-March-2019-2.pdf](#)